

Procès-verbal & délibérations

Conseil d'administration

Jeudi 22 octobre 2015

Conseil d'administration Quimper Cornouaille Développement

22 octobre 2015

Procès-verbal de réunion

Membres présents :

François MARTIN (Etat) , Jean-Claude LESSARD (Conseil Régional), , Ludovic JOLIVET, Hervé HERRY, Christian CORROLLER, , Claire LEVRY-GERARD, Didier LENNON, Alain DECOURCHELLE, Christian Kéribin (Quimper Communauté), Sébastien MIOSSEC (Cocopaq), Jean-Hubert PETILLON (CCPG) à partir de 16h15, Pierre PLOUZENNEC (CCHPB), Christine LE TENNIER représentant André FIDELIN (CCA), Roger LE GOFF (CC Pays fouesnantais), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun Pointe du Raz), Raynald TANTER (CCPBS), Jean-Paul LE CORRE (CMA29), Alain LE BELLAC représentant Françoise RANNOU (Chambre d'Agriculture), Jean-Michel GUILLOU (Conseil de développement), Philippe LE CARRE (CCIQC) représentant Claude RAVALEC (CCIQC)

Membres excusés ou absents : Jacques LANNOU (Douarnenez Communauté), Jean-Marc TANGUY (Conseil départemental), Guillaume MENGUY, Gilbert GRAMOULLE, (Quimper Communauté), Michel CANEVET (CCHPB), Claude BELLIN (CCPCP),

Autres participants :

Martine MORVAN et Laurent BRUCHON (Quimper Communauté), Armelle SIMON (CD29), Christophe PODEVIN (Douarnenez Communauté), Yann BOTHOREL (CCPCP), Kim LAFLEUR, Nicolas KERLOCH, Thibaut ALNET, Maryse BREGEON, Mathilde PAILLOT, Emmanuelle HERVE, Véronique LE GUEN (QCD)

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. En l'absence du secrétaire en titre, Claude RAVALEC, Le secrétariat de séance est assuré par Roger LE GOFF.

Le Président ouvre la séance à 15h05 et constate que le quorum est atteint : 19 membres présents sur 25 ayant une voix délibérative sont présents ou représentés. Les instances sont ainsi régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre suivant :

1. Recrutement du directeur général
2. Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille (Publication remise en séance)
3. Destination Cornouaille
4. Conseil de développement : nouveaux membres
5. Convention partenariale CCIR/ agences bretonnes et DREAL
6. Point d'avancement du BTHD

1. Recrutement du directeur général

Ludovic JOLIVET est heureux de présenter Kim LAFLEUR qui a pris ses fonctions de directeur général de QCD le 5 octobre. Il retrace rapidement son parcours professionnel, et il rappelle les difficultés de recrutement rencontrées. Puis il invite Kim LAFLEUR à se présenter.

Kim LAFLEUR remercie le président et indique tout le plaisir qu'il a d'avoir à exercer la mission qui lui a été confiée, à savoir faire de QCD l'outil de développement du territoire, porter la Cornouaille au-delà de ses frontières, faire en sorte de conserver l'emploi, de se faire connaître par les entreprises étrangères, d'attirer les investisseurs dans des secteurs clairement identifiés lors de la rencontre des présidents du 21 octobre (agroalimentaire, tourisme, mer/nautisme, énergie). Un vaste programme de travail s'annonce donc pour 2016. Il évoque également le plan d'actions qui avait été prévu pour 2015, indiquant que, sur la soixantaine d'actions inscrites dans le programme partenarial voté en décembre 2014, une cinquantaine ont été lancées et achevées, la dizaine restante étant toujours en cours. La volonté des élus d'étant d'avoir un projet partagé pour la Cornouaille, QCD sera l'outil qui permettra le dialogue, la coordination, l'échange, pour faire avancer la Cornouaille à horizon de 5/10 ans en lui ayant donné une direction. Le cap étant donné, il ne reste plus qu'à s'atteler à la tâche.

Ludovic JOLIVET observe que Kim LAFLEUR n'est pas inconnu pour une partie de l'assemblée car le travail a commencé immédiatement et les orientations souhaitées pour l'agence ont déjà été tracées avec les Présidents d'EPCI. Un certain nombre d'entretiens avec les Présidents ont déjà eu lieu lors du « tour des EPCI » qu'il effectue avec le directeur, les autres sont programmés à très court terme. De plus, la réunion des Présidents du 21 octobre a été l'occasion de finaliser le positionnement de QCD autour de 5 grandes missions :

- Mission 1 : faire de la Cornouaille le territoire référent de l'innovation dans l'agro-alimentaire en Bretagne
- Mission 2 : faire de la Cornouaille, la première destination touristique de la Bretagne occidentale
- Mission 3 : faire de la mer, ressource énergétique du territoire, un marqueur de la Cornouaille
- Mission 4 : donner au nautisme et à la navigation, grâce à Port-la-Forêt, une position de leader en Bretagne
- Mission 5 : renforcer le concept de Green Valley : environnement, énergie, transition énergétique, la Cornouaille et son rapport au futur...

Le Président appelle ensuite au vote. Sans question ni remarque, la nomination de Kim LAFLEUR est approuvée à l'unanimité.

2. Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille

En l'absence de Guillaume MENGUY, élu référent sur les questions d'urbanisme et d'aménagement, excusé et retenu par d'autres obligations, c'est **Thibaut ALNET** (QCD) qui présente le travail effectué et explique le contenu du document remis en séance. Il rappelle l'historique de travail, l'objectif de l'interSCoT de Cornouaille et l'intérêt du document présenté qui, en permettant de définir un état zéro 2012 des indicateurs de suivi commun des SCoTs, constituera un socle pour de futures analyses de leur évolution (cf annexe).

François MARTIN (DDTM) confirme que QCD avait bien été initiée dès 2002 avec en toile de fond l'enjeu des SCoT de Cornouaille et donc de la coordination inter-SCoT. L'agence est donc parfaitement dans son rôle en ce qui concerne la mise en place d'indicateurs de suivi homogènes à l'échelle des 5

SCoT du pays. L'objectif est également celui du suivi plus large aux échelles départementales et régionales (notamment sur le volet foncier, conformément aux dispositions de la charte régionale, cf la convention objet du point n°5). L'enjeu n'est donc pas un enjeu formel, mais un enjeu sur le fond, relatif au suivi de l'efficacité des SCoT. François MARTIN avise aussi que la DDTM confirme la cohérence de la nomenclature d'indicateurs tels que proposée à ce stade, et reste naturellement à disposition de QCD pour toute précision.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la publication sur les indicateurs de suivi communs aux 5 SCoTs de Cornouaille.

3. Mise en place de la gouvernance de la Destination

Roger LE GOFF présente le nouveau mode de gouvernance proposé pour la Destination par QCD et l'A OCD qui travaillent ensemble sur la Destination, dans le cadre d'une convention de partenariat et en accord avec le Conseil régional. Cette nouvelle organisation comprend un COPIL, une commission Destination et des groupes de travail thématiques (cf délibération en annexe).

Il explique que l'idée était d'associer un plus grand nombre de partenaires autour de la Destination et de communiquer autour d'elle, d'où la proposition initiale d'installer un Conseil de Destination composé de 30 à 40 % de partenaires privés, 30 % d'élus et 30 % d'institutionnels qui viendrait remplacer la précédente commission tourisme.

Lors de la réunion des Présidents du 21 octobre, la volonté exprimée par les élus et proposée en séance est :

- de maintenir la commission tourisme qui s'appellera « commission tourisme de Destination » et, par son appartenance à la commission économie, permettra de faire le lien avec avec l'ensemble des Présidents d'EPCI
- de l'élargir aux institutionnels et au conseil de développement

A cela s'ajoutent les mouvements de regroupement des OT, et le fait que la compétence tourisme a vocation à devenir intercommunale à horizon 2017. Il est donc de l'intérêt commun que les structures travaillent ensemble sur la question du tourisme, l'objectif étant que, partout en Cornouaille, on s'appuie sur cette stratégie qui consiste à mettre en avant la Destination.

Parmi les groupes de travail thématiques élargis aux professionnels, Roger LE GOFF cite le comité éditorial, le groupe numérique, et le groupe « clientèle étrangère » qui travaille notamment sur les actions mises en oeuvre à l'aéroport de Quimper.

Une recherche de partenaires privés doit être faite pour une première réunion de la Commission fin novembre et une grande réunion d'information du fonctionnement de la Destination fin janvier 2016 à destination de tous les acteurs du tourisme et dans un lieu central de la Cornouaille.

Roger LE GOFF souligne l'importance de ce travail commun sur la Destination, croisé avec tous les acteurs du territoire. Il réaffirme l'importance pour la Cornouaille de trouver toute sa place dans les Destinations mises en place par la région, ce qui nécessite d'être unis et de donner de la visibilité au projet. Il indique que c'est un travail ambitieux qui demande implication et mobilisation, et auquel il est souhaitable d'associer le plus grand nombre d'acteurs, y compris le Conseil de développement.

Pierre PLOUZENNEC note qu'il a constaté, lors de la rencontre des territoires de Destination au Conseil régional, que la Destination Cornouaille figurait parmi les mieux structurées. Le fait que les frontières touristiques du territoire correspondent pratiquement à celles du pays favorise en outre la mise en cohérence avec d'autres programmes puisqu'il est possible de trouver des leviers d'action en faveur du tourisme (contrat de partenariat, ITI Feder pour le développement des usages numériques). Il affirme que la Destination a des atouts qu'elle est en mesure de faire valoir avec une équipe QCD/AOCD qui travaille en bonne coordination.

Roger LE GOFF complète son intervention en rappelant que le programme est ambitieux, demandera des moyens, et qu'une présentation pourra en être faite aux EPCI qui le souhaiteraient, notamment à la Cocopaq car Sébastien Miossec en avait manifesté le souhait.

Evoquant les salons, il informe que la participation de QCD au salon France Show à Londres en janvier 2015 a eu des retombées positives sur la fréquentation de la ligne Quimper Londres et sera renouvelée, tout comme la participation à d'autres salons (notamment en Allemagne). Il remercie d'ailleurs Claire Levry-Gérard pour son implication dans la commission tourisme.

Mathilde PAILLOT complète les propos de Pierre Plouzenec sur l'état d'avancement de la Destination Cornouaille par rapport aux autres destinations régionales. L'axe choisi, qui a été de mettre du contenu éditorial à disposition des professionnels, apporte une réelle complémentarité par rapport aux travaux effectués par les OT. Le blog, ainsi que les vidéos et reportages photos en cours d'achèvement sont une illustration de cette production éditoriale à destination des professionnels du tourisme.

Sébastien MIOSSEC remercie Roger LE GOFF pour sa proposition d'expliquer le fonctionnement de la Destination à la Communauté de Quimperlé, ce dont il est effectivement demandeur. En effet, il a fait savoir à plusieurs reprises que la Cocopaq était en attente de clarification sur les questions du tourisme. La collectivité s'est dotée avec succès de la compétence communautaire en matière de tourisme, orientation confirmée par la loi NOTRe, et il s'en réjouit. Il serait donc opportun de profiter de la redéfinition de la gouvernance de la Destination pour bien clarifier les missions de chacun sur le territoire, voir comment les acteurs peuvent se positionner les uns vis-à-vis des autres, éviter les doublons et mutualiser ce qui est possible.

Il demande ensuite quelle est la vocation de l'identité visuelle proposée.

Mathilde PAILLOT explique qu'il s'agit de l'identité qui figure sur le site internet. Elle a pour vocation de communiquer sous l'égide unique de la Destination au lieu de communiquer avec les signatures de l'AOCD et/ou de QCD. Cette identité a été créée à l'occasion des actions menées en faveur de la clientèle anglaise en 2015 (salon France Show à Londres en janvier 2015 et arrivée du vol Quimper/Londres).

Ludovic JOLIVET observe qu'il fallait bien trouver une signature pour les actions menées dans ce cadre, évoquant à ce propos les bloggeuses qui délivrent des messages démultipliés sur l'âme de la Cornouaille. Concernant la Destination elle-même, il est d'avis qu'elle a d'autant plus de sens qu'elle est cohérente sur un territoire qui a à la fois du sens et des atouts.

Il invite également à continuer à communiquer sur le message « toi aussi viens en Bretagne » qui, dans le même esprit que celui des bloggeuses, délivre un message intéressant et a constitué une belle campagne publicitaire pour la Bretagne. Plus généralement, il évoque la force et le pouvoir des

nouveaux médias (blogs, vidéos) pour démultiplier les messages à faire passer et il incite à les utiliser pour la Destination.

Sans autre intervention, Ludovic JOLIVET soumet la question au vote. **Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la nouvelle gouvernance et l'identité visuelle de la Destination.**

4. Conseil de Développement : approbation de nouveaux membres

Jean-Michel GUILLOU présente la liste proposée , expliquant qu'il convient d'acter l'entrée de nouveaux membres. Il rappelle que les membres sont classés en 5 collèges qui représentent un amalgame hétéroclite et riche de ses diversités, et que le conseil de développement ne se substitue en aucun cas aux élus mais leur apporte les avis de la société civile dont ils sont représentatifs.

La liste proposée a tenu compte à la fois des candidats qui se sont manifestés spontanément et des propositions faites par les EPCI, tout en ayant le souci d'une bonne représentativité géographique de l'ensemble du territoire et d'un équilibre numérique entre les collèges.

Jean-Michel GUILLOU répond à une question de Sébastien MIOSSEC sur le cas particulier du collège des organisations syndicales où ce sont des institutions qui sont représentées, contrairement à tous les autres collèges où les personnes sont approchées ou désignées en fonction de leur personnalité. Il s'agissait dans cette liste d'étoffer le collège des partenaires sociaux dans un souci d'équilibre de l'ensemble des collèges, mais les nominations de personnes font l'objet de procédures parfois un peu longues au sein des institutions, d'où la mention « à désigner ».

Le conseil de développement compte actuellement 54 membres, dont une trentaine d'actifs réguliers. La vingtaine de nouveaux membres proposés viendra enrichir le nombre d'actifs au sein du conseil.

Sébastien MIOSSEC indique à Jean-Michel GUILLOU qu'il ne faudra pas hésiter à solliciter la Cocopaq au besoin pour qu'elle propose des membres s'il y avait un problème de représentativité géographique au sein des membres actifs du conseil de développement.

Jean-Michel GUILLOU propose à cette occasion que la liste des nouveaux membres ne soit plus obligatoirement soumise à l'approbation du conseil d'administration mais peut-être à celle du bureau pour plus de souplesse.

Jean-Claude LESSARD est favorable à plus de souplesse. Constatant ce qui se passe dans d'autres conseils de développement, il propose même que la possibilité soit laissée à des personnes potentiellement intéressées de venir assister à une ou deux réunions avant de confirmer leur intégration au conseil, ce qui éviterait d'avoir des membres inactifs.

Ludovic JOLIVET informe qu'il ne voit pas d'inconvénient à laisser à l'appréciation de Jean-Michel GUILLOU l'intégration de nouveaux membres.

Jean-Michel GUILLOU invite les présidents d'EPCI à lui faire des propositions de nouveaux membres.

Sébastien MIOSSEC évoque la loi NOTRe qui oblige maintenant les communautés de plus de 20 000 habitants à se doter d'un conseil de développement et demande que l'on regarde quelle articulation peut être trouvée avec le conseil de développement de QCD.

Roger LE GOFF indique que les collectivités ne seraient a priori pas obligées de se doter d'un conseil de développement propre s'il en existe déjà un sur une échelle un peu plus grande que celle de la collectivité, mais cela demande confirmation.

Ludovic JOLIVET pense qu'avoir un conseil de développement équilibré et représentatif de la Cornouaille au sein de QCD devrait en effet pouvoir éviter aux EPCI concernés de se doter de leur propre conseil de développement, et il indique que cette question sera étudiée de plus près avec Jean-Michel GUILLOU.

En l'absence d'autre intervention, la liste de nouveaux membres est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

5. Convention partenariale CCIR/ agences bretonnes et DREAL

Kim LAFLEUR présente l'objet de la convention qui fait suite à un accord de principe entre les différents signataires sur la remontée des indicateurs au niveau de la CCIR, de manière à refléter une image correcte des différents territoires. La convention de partenariat est la suite logique de ce partage d'informations et il a été vérifié que les autres agences bretonnes ont confirmé leur accord. Il s'agit donc d'acter celui de QCD.

Sans question ni commentaire, la question est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

6. Point d'avancement du déploiement BTHD

Dans l'attente de l'arrivée de Jean-Hubert PETILLON, élu référent BTHD, Ludovic JOLIVET demande à Hervé HERRY de lui suppléer sur le sujet.

Hervé HERRY précise qu'il suit ce dossier avec recul comparativement à la création du syndicat Mégalis il y a 3 ans. La présentation détaillée du sujet sera donc faite par Nicolas KERLOCH. Néanmoins, il rappelle l'historique du dossier.

Stratégie de déploiement

L'ambition du projet BTHD était de desservir tout le territoire breton en fibre optique à horizon 2030. Un AMI national avait été lancé par l'ancien gouvernement, auquel un opérateur privé (Orange) avait répondu pour desservir en fibre optique Quimper Communauté, la ville de Douarnenez et celle de Concarneau. BTHD via Mégalis s'est engagé à desservir l'ensemble des autres territoires de la Cornouaille. Il a donc fallu fixer des priorités et 3 phases ont été définies ainsi que 4 axes :

- Axe 1 « équilibre » → éviter de créer un déséquilibre entre les secteurs urbains du territoire cornouillais suite aux investissements prévus par Orange sur 3 villes
- axe 2 « cohésion » → aboutir à une prise posée en secteur rural pour une prise posée en secteur urbain

- axe 4 « montée en débit » → consiste à rapprocher la fibre de chez l'habitant sur certains territoires en zone blanche pour qui cela était envisageable, mais suppose d'attendre la phase 3 avant l'arrivée de la fibre au domicile.

Sur la phase 1 (2014-2016), Hervé HERRY annonce un an de retard sur le programme pour le déploiement de la fibre (DSP faite par Mégalis à Orange, délégation de maîtrise d'ouvrage au SDEF).

- axe 3 « économie – connaissance – services » → garantir le raccordement à un réseau THD pour les entités économiques, l'enseignement et la recherche, les services publics

Cet axe visait notamment le Cap Sizun mais il n'a pas du tout été mis en oeuvre à ce jour, faute de validation du financement par Mégalis. Hervé HERRY demande que le Cap Sizun soit privilégié lorsque la réalisation de l'axe 3 sera mise en oeuvre, et que cette priorité soit alors actée par le conseil d'administration.

Financements

Sur l'enveloppe numérique restante de 1,8 M€ au titre de l'ancien contrat de pays, **Nicolas KERLOCH** précise que 1 M€ ont été affectés à la montée en débit et 0,8 M€ remis dans le contrat de partenariat.

Le million utilisé a donc servi à financer la part de 445€ qui restait à charge des EPCI pour les axes équilibre et cohésion, sur un coût global de 2000 € / prise, réparti pour le reste entre l'Europe, l'Etat, la région et le département.

Hervé HERRY annonce qu'il va s'agir maintenant d'entamer très rapidement une concertation pour fixer les priorités de la phase 2 qui devront être validées par Mégalis avant un démarrage en 2018-2019.

Point d'avancement phase 1

Nicolas KERLOCH présente ensuite dans le détail le point d'avancement de la phase 1 tranche 1, qui prévoit le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné pour environ 4000 locaux situés sur 3 plaques (Rosporden, Scaër et Pouldreuzic), mais aussi 14 opérations de montée en débit prioritaires dans des zones très mal desservies. Il attire l'attention des élus sur le coût supplémentaire à prévoir pour les EPCI, car le constat a été fait que le volume de prises à raccorder est nettement supérieur à l'évaluation de 2009 (+14 % pour Scaër, a priori jusque + 20 % en zone côtière). Il est à noter que, si ce surcoût de 14 % est acceptable sur le volume de 4000 prises de la tranche 1, il sera en revanche beaucoup plus difficile à absorber pour la tranche 2 (25 000 prises).

Concernant la tranche 2, Nicolas Kerloch précise que les travaux commenceront début 2016 sur 11 plaques, ce qui place la Cornouaille en situation favorable par rapport aux autres territoires bretons. En revanche, il alerte sur le coût prévisionnel pour les EPCI. Le montant de l'acompte de 50 % que demandera Megalis au démarrage des études est bien basé sur le nombre de prises estimatif de 2009 (cf document annexe) mais, au vu de l'augmentation du volume de prises constaté sur la tranche 1, il faut que les EPCI s'attendent pour 2017 à un solde bien plus élevé que l'acompte qui leur sera demandé en 2016.

Planning phase 2

Nicolas Kerloch rappelle le planning : travail préparatoire de concertation dès 2016, commission DC29 et Mégalis en 2017, marché de maîtrise d'oeuvre en 2018 et démarrage de la phase 2 début 2019. Il indique toutefois qu'il y aura moins de latitude dans le choix des périmètres pour la phase 2 que pour la

phase 1 dans la mesure où il faudra tenir compte de critères techniques issus de la phase 1, de critères d'appétance du fermier retenu, et des critères des axes 1 et 2 qu'il faudra retravailler.

Axe 3 « site dédié »

Nicolas KERLOCH informe que l'axe 3 évoqué par Hervé HERRY commence à se décanter suite à la décision de l'Etat d'aider la Pré-Blom au lieu du FTTO, et avec la mise en place du catalogue entreprise du futur exploitant. Mégalis devrait maintenant pouvoir avancer sur les modalités de mise en oeuvre de l'axe 3 et devrait proposer 10 phases expérimentales en 2016, lesquelles permettront notamment de chiffrer le coût de ces raccordements.

Jean-Hubert PETILLON (arrivé pendant la présentation de Nicolas KERLOCH) souhaite conclure. Il souligne que le travail doit continuer sur des enjeux très importants et encore rappelés lors de la réunion des présidents du 21 octobre. Il confirme qu'il faut rester très impliqué sur ce dossier pour faire valoir nos besoins et faire en sorte que le maximum de foyers et d'entreprises soient équipés au plus vite.

Des points de vue sont ensuite exprimés par les élus :

Roger LE GOFF évoque que le défi du numérique est majeur, qu'il est inacceptable de renégocier le contrat tel qu'il est, tout comme il juge inacceptable qu'une année ait été perdue sur la phase 1 alors que la fibre est un moyen de communication essentiel pour rapprocher les entreprises et communiquer dans une région fortement pénalisée par son éloignement géographique. Il rappelle le choix du Pays fousnantais de privilégier la montée en débit pour ne pas attendre 2030 qui était une échéance inacceptable, et il indique que la montée en débit ne coûte pas plus cher que la participation à Mégalis par prise, alors qu'elle sert l'utilisateur tout de suite avec un débit qui n'est certes pas du THD, mais qui est suffisant.

Il demande solennellement au conseil d'administration que la Cornouaille ne soit pas oubliée dans la répartition du nouveau contrat de plan au niveau de Mégalis, et donc de la Région. Il alerte sur le risque de voir se creuser l'écart le secteur urbain et le secteur rural et il pense que d'autres solutions peuvent être envisagées, moins onéreuses et capables de couvrir tout le territoire. Il demande aussi de la solidarité envers les collectivités qui n'ont pas les moyens de payer 445 € par prise. Enfin, il est d'avis qu'il vaut mieux préférer le haut débit au très haut débit pour qui n'a pas les moyens de se l'offrir.

Pierre PLOUZENNEC estime que le déploiement de la fibre va faire évoluer les usages vers un besoin accru en débit ce qui aura pour conséquence de rétrograder les territoires qui ne seront pas équipés. L'échéance 2030 est beaucoup trop lointaine par rapport à l'évolution des usages, et donc des besoins. Il alerte sur le fait qu'un territoire qui ne sera desservi que dans 10 ou 15 ans n'attirera personne, et il est d'avis que pour certains territoires, la situation n'est tout simplement plus audible. Il souhaite que des solutions soient trouvées au moins pour compenser par une montée en débit l'équipement des territoires qu'il n'est pas prévu de fibrer à brève échéance, quitte à retarder l'échéance de 2030 s'il n'est pas possible de tout financer d'ici là.

Hervé HERRY rappelle que le choix fait et validé par tous était justement de ne pas rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. En effet, une prise en territoire urbain devait donner lieu à une prise en territoire rural en zone blanche dans un souci d'équilibre, le projet étant de commencer par les territoires les plus mal desservis (ex choix de Scaër au lieu de Pt l'Abbé). Sur la technologie, la montée en débit a été choisie délibérément sur certains territoires et pas sur d'autres, tenant compte du

fait que le coût de la fibre n'est plus le même sur un territoire qui a d'abord bénéficié d'une montée en débit. Sur le délai, il indique que l'arrivée de l'électricité aussi a demandé du temps.

Sur un plan politique, il rappelle la promesse faite il y a plusieurs années par Jean-Yves LE DRIAN à Briec de désenclaver l'ouest breton. Il propose donc de faire valoir à la Région que la priorité des priorités soit donnée à l'ouest breton sur la fibre optique, à défaut d'avoir obtenu son désenclavement par les transports terrestres (train) comme il avait été prévu.

Ludovic JOLIVET informe qu'il a entendu les messages. Il estime qu'il faut voir dans quelles conditions il est possible de renégocier l'enjeu de 2030 pour essayer de gagner quelques années, et il propose d'organiser un entretien avec J.Y. Le Drian (président de Mégalis) et quelques élus du conseil d'administration, dont Jean-Hubert PETILLON, une fois le dossier préparé et affiné.

Il cite ensuite le cas des TGV supplémentaires qu'il est prévu de mettre en place vers Paris et qui permettront, grâce à la suppression de plusieurs arrêts, de réduire une partie du temps de trajet qui ne peut pas être gagné par la vitesse. Malgré un coût de 50 Millions/an, la Région a validé la proposition de la SNCF, preuve qu'elle peut faire un effort sur certaines spécificités du territoire.

Ludovic JOLIVET déclare enfin qu'il faut faire intervenir la notion de solidarité envers les zones cornouaillaises les plus mal desservies.

Nicolas KERLOCH rappelle que le nombre de prises et le budget de la phase 2 sont inconnus à ce stade, le coût de 445 €/prise étant uniquement valable pour la phase 1.

Sébastien MIOSSEC tempère les souhaits de renégociation avec la Région. 2030 lui paraît une échéance acceptable comparée au temps qu'a demandé l'arrivée des lignes électriques en France, comme tout chantier de très grande envergure. Il remarque que les territoires voisins de la Cornouaille ne sont pas forcément mieux lotis, et il souhaite que l'on relativise. Il n'a pas l'impression que la Cornouaille soit oubliée même s'il reconnaît qu'il y a une réelle problématique sur le Cap Sizun. Il admet que 2030 paraît loin mais le projet est onéreux et un gros effort a été fait au niveau du financement du BTHD, par les collectivités mais aussi, et dans une proportion encore plus importante, par la région et les partenaires. Des choix stratégiques ont été faits, comme la montée en débit pour le pays fouesnantais, qui n'ont pas à être remis en cause. Il préconise donc une certaine prudence dans le message à adresser à la Région, car il n'a le sentiment que la Cornouaille soit vraiment oubliée.

Pierre PLOUZENNEC précise que le problème n'est pas entre villes moyennes fibrées à plus ou moins brève échéance mais bien entre les villes fibrées par les opérateurs privés qui interviennent sans concours des collectivités et le reste du territoire. C'est cela qui crée une fracture numérique. Les porteurs de projets économiques n'ont pas le temps d'attendre, et c'est la réalité de la fracture numérique qui contraint certains territoires à rester à l'écart. Il reconnaît que le travail de la Région Bretagne est exemplaire dans l'expression de la solidarité entre territoires et il ne s'agit pas de contester cela. Mais le fait est que nombre d'entreprises, faute de très haut débit, doivent rester à l'écart de la technologie d'aujourd'hui qui évolue à grande vitesse (applications, service à domicile, domotique), ce qui n'a pas la même résonance que l'arrivée de l'électricité il y a 50 ans.

Sébastien MIOSSEC est d'avis qu'il serait plus judicieux de voir avec la Région comment, dans ce contexte, concrétiser rapidement l'axe 3 pour que les zones d'activités économiques, y compris celles qui ne sont pas sur des territoires déjà fibrés, puissent être raccordées. Il pense qu'il y a là un vrai enjeu que la région peut partager.

Ludovic JOLIVET rappelle le contexte historique du plan voté par la région, citant aussi l'enjeu Herminéo qui a été saisi dans les années 2000 par Quimper Communauté et le fait que le Cap Sizun ne s'était pas tellement positionné lors des premières discussions. Il propose que l'on refasse le point des zones qui ne sont pas couvertes et que l'on regarde quelles sont perspectives pour ces zones. Il souhaite rééquilibrer les choses et redéfinir quelques priorités, gagner un peu de temps et un peu de puissance, et il propose d'organiser une réunion avec Jean-Hubert Pétillon et Nicolas Kerloch pour ce travail.

Jean-Hubert PETILLON fait remarquer que certains territoires sont moins bien desservis que d'autres en Cornouaille mais cela ne signifie pas qu'ils soient défavorisés pour autant. L'objectif est bien de tirer tout le monde vers le haut mais il faut tenir compte à la fois des moyens dont on dispose, de ceux que l'on nous alloue, et être réaliste. Le Copil va se pencher sur la situation et un point très précis sera fait sur tout le territoire de manière à pouvoir ensuite défendre l'ensemble des besoins de la Cornouaille auprès de la région, pour continuer à porter le message qu'avoir la fibre le plus rapidement possible pour tous est une priorité.

Jean-Claude LESSARD émet plusieurs observations :

- sur le train, il émet des réserves sur la mise en place de lignes nouvelles, dont le coût de 8 milliards d'euros représente deux fois le prix de la ligne LGV
- la Cornouaille n'est pas la plus mal lotie en Bretagne au titre des dotations numériques et c'est la solidarité bretonne qui, à l'origine, a permis d'obtenir pour la Bretagne les meilleurs financements globaux (seul dossier présenté sur le Scoran) et permet aujourd'hui de financer les prises à 445 €
- les dotations européennes n'ont pas été apportées avec la même attention aux territoires urbains qu'aux territoires ruraux, justement pour faire baisser le coût d'une prise en territoire rural.


Sans que cela gomme les insatisfactions et réduise la notion de temps, il ne faut pas l'oublier d'autant qu'on ne peut pas aller plus vite que ce qui est humainement faisable. Jean-Claude LESSARD rappelle aussi que la révision du contrat de territoire interviendra fin 2016 et que les élus ont la possibilité de réserver un axe de financement pour « zone sensible » afin de rétablir l'équilibre sur les dotations numériques.

Personne ne demandant plus la parole, **Ludovic JOLIVET** clôt le débat.

Il remercie chaleureusement Jean-Claude LESSARD, pour qui c'est le dernier conseil d'administration, saluant sa présence constante, son dévouement, son implication au service de la Cornouaille durant toutes ces années. Il invite Jean-Michel GUILLOU à proposer à Jean-Claude LESSARD de rejoindre le conseil de développement s'il le souhaite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le Secrétaire de séance.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Roger LE GOFF

Annexes

<u>Sujet</u>	<u>document</u>	<u>Pages</u>
1. Recrutement du directeur général	Délibération n° QCD-38.01	12
2. Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille (Publication remise en séance)	Délibération n° QCD-38.02	13
3. Gouvernance de la Destination Cornouaille	Délibération n° QCD-38.03 Convention	14-15
4. Conseil de développement : nouveaux membres	Délibération n° QCD-38.04	16-17
5. Convention partenariale CCIR/ agences bretonnes et DREAL	Délibération n° QCD-38.05	18-25
6. Point d'avancement du BTHD	Note d'information	26-29

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 22 octobre 2015

Délibération n° QCD 38.01

Recrutement du directeur général de Quimper Cornouaille Développement

Dans le cadre de la réorientation de l'agence impulsée mi- 2014, le recrutement d'un nouveau directeur général a été décidé. Un premier appel à candidature lancé en décembre 2014 par le cabinet Fursac Anselin s'est révélé infructueux. Un second appel à candidature lancé en mars 2015 a permis de retenir un candidat qui s'est finalement désisté en juin.

Il est proposé de retenir la candidature de Monsieur Kim LAFLEUR.

Monsieur Kim LAFLEUR était jusqu'à présent directeur du développement économique au sein de la CCI du Morbihan. A ce titre, il dispose d'un profil professionnel en cohérence avec les attentes de Quimper Cornouaille Développement qui souhaite renforcer les efforts mis en œuvre en matière de développement économique pour la Cornouaille. Monsieur Kim LAFLEUR exercera, au sein de Quimper Cornouaille Développement, les fonctions de Directeur Général.

Les fonctions de Monsieur Kim LAFLEUR, assurées sous le contrôle du Président, consisteront notamment à :

- Assister et conseiller le Président ;
- Définir et mettre en oeuvre la stratégie et les missions de l'agence ;
- Elaborer et contrôler l'exécution du budget ;
- Manager l'équipe en développant une réelle transversalité et un fonctionnement en mode projet.

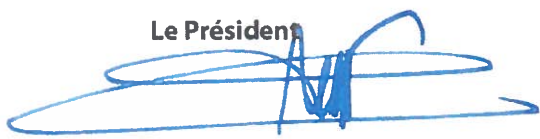
Monsieur Kim LAFLEUR rendra compte de son activité aussi souvent qu'il le lui sera demandé, suivant les modalités précisées à tout moment par l'association. Ces fonctions seront exercées au siège social de l'association.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **approuve la nomination de Monsieur Kim LAFLEUR à la Direction Générale de Quimper Cornouaille Développement**
- **autorise le président à signer tous documents administratifs relatifs à la nomination de Monsieur Kim LAFLEUR, conformément aux statuts.**

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Roger LE GOFF

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 22 octobre 2015

Délibération n° QCD 38.02

Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille

L'InterSCoT de Cornouaille a été constitué en 2010 afin de devenir le lieu d'échanges privilégiés entre élus et techniciens des cinq SCoT cornouaillais. Il permet le partage d'expériences et l'élaboration d'outils communs pour mettre en œuvre et évaluer ces documents. Dès sa création, l'animation de l'InterSCoT a été confiée par les services de l'Etat à Quimper Cornouaille Développement. Ainsi au cours de ces dernières années, QCD a piloté, en collaboration avec les cinq SCoT l'élaboration d'un référentiel commercial à l'échelle du Pays. QCD a aussi produit des données d'observations notamment sur le foncier et l'urbanisme commercial.

C'est également dans la continuité de ces missions d'InterSCoT qu'a été validée fin 2013 la mise en place d'un travail partenarial visant à produire des Indicateurs de suivi commun aux cinq SCoT de Cornouaille. Cette démarche a pour objectif de porter un regard sur la cohérence des projets stratégiques d'aménagement et de développement des SCoT Cornouaillais et s'inscrit dans la nécessaire et obligatoire évaluation des SCoT (Art.L122-13 du Code de l'Urbanisme).

Les indicateurs s'appuient sur les grands objectifs définis dans les SCoT et portent donc sur la protection des espaces et sites naturels, le développement urbain, l'aménagement commercial, la gestion des risques ou encore la question des transports et déplacement, ect.

Ce travail permet de définir un « état zéro » 2012 des indicateurs de suivi commun et constituera un ainsi un socle pour de futurs analyses de leur évolution.

Les indicateurs présentés sous forme de cartes et de tableaux permettent une observation à l'échelle de la commune, de l'EPCI, du SCoT. Chacune des thématiques fait également l'objet d'une analyse en comparant les indicateurs qui les composent aux grands objectifs définis dans les SCoT.

Ce travail ne se veut cependant pas exhaustif, le souhait étant de rendre la batterie d'indicateurs équilibrée et facile d'approche chacun des cinq SCoT pourra en parallèle définir des indicateurs plus précis et plus spécifiques en fonction des objectifs, orientations et prescriptions définis dans son schéma. Dans ce cadre, l'InterSCoT pourra être une plateforme d'échange sur les indicateurs complémentaires et les méthodes de calcul choisis.

Résolution :

Le conseil d'administration approuve la publication.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Roger LE GOFF

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 22 octobre 2015

Délibération n° QCD 38.03

Mise en place de la gouvernance de la Destination

Depuis avril 2015, l'A OCD est reconnue structure facilitatrice pour la mise en place et la gestion de la Destination Quimper Cornouaille, en accord avec le Conseil régional de Bretagne. Ce partenariat est formalisé dans une convention de travail répartissant les moyens humains sur les actions définies (convention validée en CA du mois d'avril 2015).

Les deux structures facilitatrices proposent de mettre en place la gouvernance suivante dans l'objectif d'associer un plus grand nombre de partenaires autour de la Destination et de communiquer autour de celle-ci.

❖ **Installation d'une commission tourisme de Destination**, en novembre 2015. Elle viendra remplacer la commission tourisme de QCD. Son rôle est de mettre en œuvre la stratégie. Elle est un lieu de débat. Il se réunit environ 2 fois par an. L'animation et la préparation de la commission est assurée par un COPIL réunissant les 2 structures facilitatrices de la Destination, A OCD et QCD (2 élus et 2 techniciens par structure).

❖ **Les groupes de travail thématiques (COTECH)** sont installés et déclinés en fonction des actions à mettre en œuvre. Le Comité éditorial qui existe depuis le mois de novembre est l'un des groupes thématiques.

- **Comité éditorial sur la communication de la Destination** (déjà en place)
- **Groupe « usages numériques »**
- **Groupe « clientèles étrangères »** (préférée à clientèle anglaise, car la clientèle allemande est au moins aussi importante sur la Cornouaille)

Toutes les décisions stratégiques seront entendues à la commission économie et devront être validées au préalable par les bureaux et/ou conseil d'administration de QCD et de l'A OCD.

La composition de la commission tourisme de Destination devra respecter une répartition de 30 à 40% partenaires privés, 30% élus et 30% institutionnels.

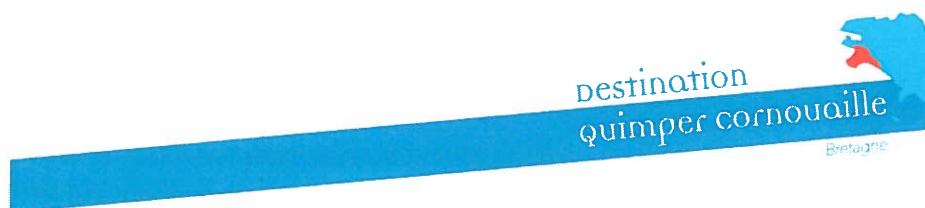
Concernant les partenaires privés, les réseaux habituels seront sollicités, et une recherche sera faite des professionnels souhaitant s'investir et représenter leurs pairs

- | | | |
|--------------------|-------------------------|-----------------|
| - Hôteliers | - Structures de loisirs | - Événementiels |
| - Campings | - Equipements culturels | - Croisiéristes |
| - Meublés | - Sites naturels | |
| - Chambres d'hôtes | | |

Planning

La nouvelle commission tourisme de Destination se réunira pour la 1^{ère} fois fin novembre / début décembre 2015. Une newsletter sera ensuite adressée à tous les acteurs du tourisme de Cornouaille pour les informer du fonctionnement de la Destination et les inviter à une réunion d'information qui se tiendra à la fin du mois de janvier 2016, dans un lieu central de Cornouaille à déterminer.

Identité visuelle : Pour que la Destination ne soit pas seulement portée par QCD et AOCD, mais soit un projet collectif, il est proposé de communiquer avec une identité visuelle distincte



Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la nouvelle gouvernance de la Destination.

Le Président

Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire

Roger LE GOFF

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 22 octobre 2015

Délibération n° QCD 38.04

Conseil de Développement : approbation de nouveaux membres

Dans le cadre de la refonte du Conseil de développement, le Conseil d'Administration du 13 octobre 2014 a approuvé la liste de membres constituant la nouvelle assemblée plénière. Une première mise à jour de cette liste a été validée par le Conseil d'administration du 23 février 2015.

Un an après sa refonte, le Conseil de développement de Cornouaille a voté lors de son assemblée plénière du 8 septembre 2015, une liste de nouveaux membres à proposer au Conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement.

Ces nouveaux membres ont été proposés soit par les élus de Cornouaille, soit par les membres du Conseil de développement. Le Conseil de développement a également reçu des sollicitations de personnes souhaitant rejoindre son instance. Enfin, des changements au sein de structures entraînent la modification de leur représentant au sein de l'assemblée plénière.

Résolution :

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la liste de membres du conseil de développement qui lui est proposée, l'approuve à l'unanimité.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Roger LE GOFF

Propositions de nouveaux membres

Collège 1 : Acteurs économiques	
Alain CAP	Orange
René-Pierre CHEVER	PESCA
Laurent DELOBEL	Vétérinaire / Club entreprise Pays Glazik
Fabrice DROUILLARD	Club entreprise Rosporden Kernevel
Jean-Robert GEOFFREY	ADRIA
Alain PRAULT	Crédit Agricole
Alan LE VENEC	Mareyeur
Jean-Claude LANNURIEN	SAEM SODEFI
Alain LESCOAT	Fédération du bâtiment
Stéphane RIOU	Pôle Mer Bretagne
Collège 2 : Partenaires sociaux	
Personne à désigner	CFDT
Personne à désigner	CGT
Personne à désigner	FO
Personne à désigner	MEDEF
Collège 3 : Etablissements et services publics	
Sandy CAUSSE	Finistère Tourisme/Nautisme en Finistère
Nicolas PARANTHOEN	Habitat 29
Collège 4 : Vie collective et associative	
Yvonne DELEMOTTE	Fondation Abbé Pierre
Régis FORT	Webzinéco
Christian LE PAPE	Finistère Course au Large
Alain QUEAU	District football Sud-Finistère
Collège 5 : Personnalités qualifiées	
Auguste JACQ	Club entreprises et développement durable
Jacques LERN	Insertion/emploi

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 22 octobre 2015

Délibération n° QCD 38.05

Convention partenariale à l'échelle de la Bretagne entre la CCIR, les agences de développement/d'urbanisme et la DREAL

Les agences bretonnes ont participé ces deux dernières années aux travaux pilotés par la DREAL dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif régional de suivi de la consommation foncière.

Différents groupes de travail ont été installés dont l'un sur « l'observation du foncier à usage économique » piloté et animé par l'AUDELOR, CAD et la CCIR.

Au terme de différentes rencontres auxquelles ont participé les agences et la CCIR, une proposition a été faite de création au niveau régional d'un outil de suivi des espaces d'activités par consolidation de données issues des observatoires départementaux ou infra-départementaux existants qui couvrent l'ensemble du territoire régional.

Un projet de convention qui formalise le partenariat qu'il est proposé de mettre en œuvre a été établi. Il précise notamment quelles sont les informations qu'il est proposé de partager dans cet observatoire. Il indique également quelle organisation est proposée dans chaque département en fonction des échelles d'observation et des partenariats existants (EPCI, agences, réseau CCIT).

Suite à différentes rencontres avec la DREAL, une enveloppe d'environ 30.000 € a été réservée au titre d'un soutien au lancement du projet. La DREAL a informé que la validation de ce budget nécessite que la convention soit signée par tous les partenaires avant la fin du mois d'octobre prochain.

A ce stade du projet de convention (voir ci-joint), certains points restent à régler :

-la définition de la clé de répartition de l'enveloppe DREAL de 30.000 € entre départements, puis entre partenaires impliqués dans le dispositif d'observation régional (Agences et réseau CCIR/CCIT)

Concernant les aspects financiers, la DREAL demande à ce qu'un des partenaires soit cosignataire avec elle, au nom des autres agences/CCIR, d'une convention. Le CAD 22 s'est proposé au besoin.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le projet de convention et autorise le président à la signer lorsqu'elle sera finalisée.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Roger LE GOFF

Convention partenariale entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bretagne, les agences de développement et/ou d'urbanisme de Bretagne et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

Entre

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bretagne (CCI Bretagne), représentant le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales de Bretagne (CCIT), dont le siège est situé 1 rue du Général Maurice Guillaudot à Rennes (35 000), représentée par son Président, Monsieur Alain Daher,

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR), dont le siège est situé 3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz à Rennes (35207), représentée par A COMPLETEUR AGENCES

Idéa 35, L'Agence de Développement économique d'Ille-et-Vilaine, dont le siège est situé au 8 avenue Henri Fréville à Rennes (35000), représentée par A COMPLETEUR AGENCES

L'Agence Côtes d'Armor Développement (CAD), dont le siège est situé 7 rue Saint-Benoît à Saint-Brieuc (22000), représentée par A COMPLETEUR AGENCES

L'Agence d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa), dont le siège est situé 24 rue Coat Ar Gueven à Brest (29200), représentée par A COMPLETEUR AGENCES

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Economique du Pays de Lorient (AUDELOR), dont le siège est situé 12 avenue de la Perrière à Lorient (56234), représentée par A COMPLETEUR AGENCES

L'Agence de développement et technopole VIPE Vannes, dont le siège est situé Place Albert Einstein à Vannes (56038), représentée par A COMPLETEUR AGENCES

L'Agence Quimper Cornouaille Développement (QCD), dont le siège est situé 3 rue Pitre Chevalier à Quimper (29000), représentée par A COMPLETEUR AGENCES

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL Bretagne), dont le siège est situé 10 rue Maurice Fabre à Rennes (35065)

il a été convenu ce qui suit,

Préambule :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bretagne (CCI Bretagne) est un établissement public de l'Etat, administré par des dirigeants d'entreprises élus.

Elle assure une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics et contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises en remplissant des missions de service public et d'intérêt général. Les services apportés aux entreprises s'articulent autour de cinq grands domaines que sont l'information, le conseil aux entreprises, la formation, la gestion d'infrastructures et l'aménagement du territoire.

A COMPLETER AGENCES

Les 4 agences d'urbanisme et de développement économique

Les 3 agences de développement

Le réseau des CCI de Bretagne et les agences d'urbanisme et/ou de développement observent le foncier économique sur leur territoire respectif. A l'échelle de la région, ils participent au « Dispositif régional d'observation du foncier en Bretagne » piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne en lien avec la Région Bretagne et la Direction Régionale à l'Alimentation, à l'Agriculture et aux Forêts (DRAAF) Bretagne . Audelor, CAD et la CCI Bretagne sont dans ce cadre « co-pilotes » d'un sous-groupe de travail (s-GT) « Foncier à vocation économique ».

Les travaux réalisés dans le cadre défini par cette convention s'inscrivent dans les objectifs fixés collectivement au sein du s-GT « foncier à vocation économique ». Ils répondent à une volonté commune de progresser dans la connaissance du foncier à vocation économique en Bretagne et de son impact dans les territoires.

Dans cette perspective, les parties signataires entendent établir un état des lieux partagé et commun du foncier économique sur l'ensemble de la région Bretagne et s'attacheront à cet effet à recenser et fiabiliser les données relatives à l'occupation, la consommation et l'offre foncière disponible dans les territoires.

Ce travail sera concrétisé par la réalisation d'une base de données commune dont les modalités de constitution sont définies dans la convention ci-après.

Article 1 : Objet de la convention

Dans le contexte rappelé en préambule, la présente convention définit les modalités générales de collaboration entre la CCI Bretagne, pour le compte de l'ensemble des CCI du réseau breton, les agences de développement et/ou d'urbanisme associées à la démarche et la DREAL Bretagne. Elle constitue le cadre dans lequel s'inscriront les actions définies et mises en œuvre de manière partenariale, conformément aux orientations respectives des CCI de Bretagne et des agences. Elle a aussi pour objet d'affirmer la commune intention des parties de coopérer pour la connaissance des phénomènes liés au foncier à vocation économique qui s'exercent à l'échelle de la région Bretagne.

La présente convention s'inscrit également dans le cadre du dispositif régional d'observation du foncier, lui-même régi par une charte partenariale. Plus précisément, elle prend appui sur les travaux du sous-GT « foncier à vocation économique », dont l'un des objectifs est de disposer d'une couche homogène des zones d'activité de la Bretagne, d'une part par la mise en cohérence des données existantes et d'autre part par la collecte de ces données dans les territoires non couverts par un dispositif d'observation.

Article 2 : Actions partenariales

Les CCI de Bretagne, les agences de développement et d'urbanisme et l'État confirment leur volonté pour mettre en place une base de données partagée composée de trois modules principaux selon les variables et définitions communes suivantes :

- **l'identification de la zone d'activités économiques (ZAE)** : listes des variables arrêtées dans le cadre du s-GT « foncier à vocation économique » du dispositif régional d'observation du foncier en Bretagne :

Exhaustivité de l'observatoire régional	L'observatoire régional a vocation à être exhaustif Surface minimale des ZAE : 2 ha Intégration des sites mono-entreprise (si > 2 ha)
Dénomination des sites	Champ 1 : Privilégier celle du maître d'ouvrage : « Bellevue ; Kervidanou 1 ; La Lande » : nom géographique de la zone Champ 2 : Privilégier celle du maître d'ouvrage : « Bellevue ; Kervidanou 1 ; Lande (la) » : nom de la zone avec article entre parenthèses Champ 3 : « Rajout possible de la dénomination alternative : « orthographe différente / pratique territoriale / champ libre » Champ 4 : Type de ZAE : ZI, ZA, ZC, PA...
Géolocalisation	Champ 5 : Point de géolocalisation centré sur l'espace d'activité Collecte des informations concernant l'emprise / polygone de la ZAE (SIG) lorsqu'elles existent ou demande du plan périmétral des ZAE sous format image ou pdf, afin de procéder à la numérisation de ces périmètres et de permettre à terme la mise à disposition d'une couche homogène de l'emprise des ZAE sur la région.
Identifiant (format)	Champ 6 : N° Insee commune + Identifiant ZAE Exemple : 22170-001

Localisation	Champ 7 : Département Champ 8 : Pays Champ 9 : EPCI (Statut (CC/CA/CU en toute lettre + nom complet) Champ 10 : Commune Champ 11 : Mention « libre » : communes d'emprise Si la ZAE est sur plusieurs communes, privilégier la commune sur laquelle la surface de la ZAE est la plus importante
Vocation dominante	Champ 12 : Tertiaire, Industrielle, Artisanale, Commerciale, Logistique, Spécialisée (maricole, militaire, portuaire...), mixte (Sans vocation dominante)

- **les données de surface (données en ha, deux décimales)** : listes des variables arrêtées dans le cadre du groupe de travail « Dreal » :

Surface totale actuelle	Champ 13 : Espace public (voirie, espaces verts...) + surface commercialisée + surface disponible (commercialisable)
Surface commercialisée (cédée)	Champ 14 : Surface vendue aux entreprises, construite ou non construite
Surface disponible (commercialisable)	Champ 15 : Surface viabilisée commercialisable en l'état par le maître d'ouvrage
Surface créations et extensions futures	Champ 16 : Surface inscrite au PLU Champ 17 : Dont Foncier acquis par le maître d'ouvrage

- **Evaluation des données économiques** :

Nombre d'établissements	Champ 18 : Nombre d'établissements inscrits au RCS Champ 19 : Nombre d'établissement total (organisme auteur de l'estimation/source/date)
Nombre d'emplois	Champ 20 : Nombre d'emplois des établissements inscrits au RCS Champ 21 : Nombre d'emplois total (organisme auteur de l'estimation/source/date)

La méthode proposée consiste à capitaliser sur les partenariats existants entre CCI territoriales et agences de développement et d'urbanisme pour collecter l'ensemble des données d'activités selon l'organisation suivante pour chaque département :

A titre indicatif, (sous réserve de développement de partenariats territoriaux nouveaux) :

ENCADRE A VALIDER ET PRECISER PAR CHAQUE NIVEAU TERRITORIAL ENTRE ACTEURS CONCERNES

- dans le Finistère :
 - la CCI Quimper Cornouaille et Quimper Cornouaille Développement collecteront l'ensemble des données collégalement sur leur territoire
 - la CCI Brest et l'Adeupa collecteront l'ensemble des données collégalement sur leur territoire.
 - la CCI Morlaix collectera l'ensemble des données sur son territoire
- dans le Morbihan :
 - les agences Audelor et Vipe collecteront les données d'identification et de surface sur leur territoire d'intervention.
 - La CCI Morbihan collectera l'ensemble des données sur le reste du département.
- dans les Côtes d'Armor :
 - CAD collectera les données d'identification et de surface sur le département
 - la CCI Côtes d'Armor collectera l'ensemble des données économiques sur le département
- en Ile-et-Vilaine :
 - L'Audiar collectera les données d'identification et de surface sur son territoire d'intervention
 - Idéa 35 collectera les données d'identification et de surface sur son territoire d'intervention
 - les CCI Rennes et Saint-Malo/Fougères collecteront les données économiques sur leur territoire

En complément des premiers travaux à réaliser suivant les modalités décrites ci-dessus, tous les signataires de la présente convention s'engagent à participer aux travaux de fiabilisation et de validation de l'ensemble des données de la base.

Article 3 : Condition d'utilisation des données par les co-signataires

Les sources des données utilisées dans la production des travaux relevant des actions partenariales décrites ci-après devront obligatoirement être mentionnées par les parties.

Mention à utiliser :

Source : dispositif régional d'observation du foncier en Bretagne, État - réseau des CCI et des agences de développement et d'urbanisme de Bretagne

Article 4 : Partage des données sur GéoBretagne (Dreal – Conseil régional)

Cette démarche s'inscrira pleinement dans les orientations définies dans le cadre du dispositif régional d'observation du foncier en Bretagne. Les parties prenantes se proposent comme

organismes en charge du travail de collecte et de compilation des données recueillies et de les mettre à disposition des partenaires du dispositif régional.

A cette fin, les données consolidées seront partagées sous GéoBretagne avec la fourniture d'une carte des ZAE géolocalisées par point, complétées de l'ensemble des informations disponibles pour chaque ZAE (données d'identification, données de surface, données économique).

Dans la mesure du possible, une couche relative aux emprises de ZAE issue de l'assemblage et de l'homogénéisation des données SIG existantes, complétées de la numérisation des plans périmétraux collectés, pourra être également mise à disposition sur GéoBretagne.

Article 5 : Constitution et mise à jour de la base de données

La collecte des données se fera sous un même format dans le cadre d'une grille de renseignement à élaborer sur la base des travaux du dispositif régional d'observation du foncier en Bretagne. La première version de la base sera constituée à partir des données les plus récentes et disponibles. La CCI Bretagne sera chargée du travail d'homogénéisation au niveau régional des données recueillies en lien avec l'ensemble des signataires.

La DREAL Bretagne procédera à l'assemblage des données SIG relatives aux emprises des ZAE et à analyser l'ensemble des données en fonction de leur nature qu'elle aura pu récupérer de la collecte. Lors de la mise à jour des données, elle pourra être amenée à proposer une procédure permettant de faciliter à la fois la collecte, l'assemblage et l'homogénéisation des données.

La collecte des données sera concrétisée au dernier trimestre 2015 et aboutira ensuite à une production (diffusion sur Géobretagne) en décembre 2015.

Indépendamment des outils et politiques propres à chaque signataire, ce travail de mise à jour des données sera renouvelé selon un pas de 3 ans.

Article 6 : Durée, prolongation, modification et dénonciation de la convention

Durée : La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Prolongation : A son terme, elle pourra être renouvelée par les parties.

Modification : La présente convention pourra être modifiée à la demande de l'une ou l'autre des parties, en fonction des besoins. La modification des termes de la convention se fera par le biais d'un avenant, signé par l'ensemble des parties.

Dénonciation : Si l'une des parties désire dénoncer la présente convention, elle devra en aviser l'ensemble, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 7 : Financement des travaux

Afin d'aider à la mise en place du système de collecte des données relatives aux ZAE sur l'ensemble de la région Bretagne et à la constitution de « l'état zéro » de la base de données, la DREAL Bretagne accordera au titre de l'année 2015 une subvention d'un montant de 30000€. Les modalités de financement font l'objet d'une convention financière particulière entre la DREAL Bretagne et XXXX, mandataire de l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention.

Fait en neuf exemplaires, à Rennes, le XX/XX/XX

Pour la CCI Bretagne

Pour

Le Président

Le XXX,

Monsieur Alain Daher

M/Mme

Pour

Pour

Le XXX,

Le XXX,

M/Mme

M/Mme

Pour

Pour

Le XXX,

Le XXX,

M/Mme

M/Mme

Pour

Pour

Le XXX,

Le XXX,

M/Mme

M/Mme

Pour la DREAL Bretagne
Le Directeur,

Monsieur Marc Navez

Point d'avancement du déploiement Bretagne Très Haut Débit [BTHD]

➤ **Projet Bretagne Très Haut Débit**

- **La stratégie de déploiement**

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition de desservir en services très haut débit l'ensemble des ménages, entreprises et services publics bretons d'ici à 2030. Cette initiative publique complète l'investissement privé de France Telecom qui fibrera les agglomérations bretonnes et les villes de Concarneau et de Douarnenez.

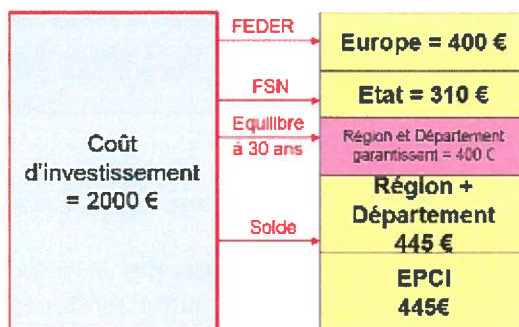
Le projet Bretagne Très Haut Débit consiste à déployer un nouveau réseau de télécommunication en amenant la fibre optique dans environ un million de locaux. Pour cela, le projet a été découpé en 3 phases 2014/2018, 2019/2022 et 2023/2030 et s'articule autour de 4 axes :

- **Axe 1 « équilibre »** : vise à déployer le FTTH [Fiber To The Home] dans le réseau des villes en parallèle du déploiement du FTTH dans les principales agglomérations.
- **Axe 2 « cohésion »** : consiste à déployer le FTTH sur les territoires « à faibles débits », qui sont majoritairement des territoires à dominante rurale, avec un principe d'équité : 1 prise « équilibre » = 1 prise Cohésion ».
- **Axe 3 : « économie –connaissance - services »** : vise à garantir le raccordement à un réseau à très haut débit des entités économiques, des établissements d'enseignement et de recherche, et des services publics.
- **Axe 4 « Montée En Débit [MED] »** : vise à garantir une amélioration de la situation pour les territoires qui connaissent des débits considérés objectivement comme non suffisants et qui ne feront pas l'objet d'un déploiement FTTH à court terme.

- **Le financement des axes équilibre et cohésion**

A partir d'une évaluation régionale, le coût de déploiement d'un nouveau réseau de fibre optique a été ramené à un prix moyen à la prise qui a été évalué à 2 000 €.

Pour financer cet investissement, il est fait appel pour la phase 1 à l'Europe avec le FEDER, à l'Etat avec le Fonds national pour la Société Numérique [FSN], aux Régions et Départements ainsi qu'aux EPCI. Ainsi chaque EPCI de Bretagne paye le même prix à la prise, soit 445€.



- **Le financement des Montées En Débit [MED]**

Le coût des MED est financé à 40% par le FEDER et le FSN, à 25% par la Région et à 35% par les EPCI. A noter qu'en Cornouaille, l'enveloppe numérique s'est substituée à la part des EPCI pour un montant de

1 million €. Le dernier bilan financier de l'opération MED fait apparaître un facture de 22M€ pour les 174 MED bretonnes contre 32M€ en budget estimatif.

➤ Point d'avancement BTHD en Cornouaille

- **Point d'avancement Phase 1 tranche 1 en Cornouaille (2014-2016) : 4 055 prises**

En Cornouaille, la première tranche de travaux prévoit entre 2014 et 2016 le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné pour environ 4 000 locaux (foyers, entreprises et services publics) situés à Rosporden, Scäer et Pouldreuzic. Les études ont commencé sur ces 3 zones au premier semestre 2015.

A ce jour, les premiers retours dont nous disposons proviennent de la plaque de Scaër pour laquelle, suite au relevé de boîtes aux lettres (BAL), le volume de prises à raccorder est supérieur de 14% par rapport à l'évaluation de 2009. Plus globalement, Mégalis observe une augmentation de +10 % sur les premières études, avec une part plus élevée (+20%) en zone côtière.

Le montant EPCI étant facturé à la prise, cela se traduit par un surcoût pour les EPCI. Si ce surcoût est limité en tranche 1, l'augmentation du volume de prises mis en chantier en tranche 2 pourrait avoir des conséquences plus importantes (voir paragraphe suivant).

code_zone	nom_zone	Nombre de lignes GeoLocaux 2009	Nombre de lignes Majic 2013	Nombre de lignes après Relevé de BAL	écart géolocal 2009 /relevé de BAL	Tranche	Durée étude + réalisation (mois)	Démarrage des études
Z023	POULDREUZIC	1 089	1 210	?	?	t1 (2014-2016)	14	1er semestre 2015
Z024	ROSPORDEN	2 048	2 342	?	?	t1 (2014-2016)	14	1er semestre 2015
Z025	SCAER	918	995	1 049	14%	t1 (2014-2016)	14	1er semestre 2015
Ph1 Tr1	Pays de Cornouaille	4 055	4 547					
Ph1 Tr1	Finistère	15 531	17 805					

La tranche 1 de travaux comprend également 14 opérations de montée en débit dans des zones aujourd'hui très mal desservies. La montée en débit consiste à remplacer les réseaux historiques (cuivre) situés entre les sous-répartiteurs et les « nœuds de raccordement abonnés » (NRA) par des fibres optiques, afin d'améliorer les débits offerts dans l'attente de la fibre optique jusqu'à l'abonné. Au 29 septembre 2015, 5 MED sont effectives en Cornouaille, les autres le seront d'ici à la fin 2015.

				Mise en Service	
Code NRMED	Nom MED	EPCI	nbre de lignes	date	
29171PLR001	SAINTE JEAN TROLIMON	CC du Pays Bigouden Sud	355	07/04/15	
29176PZY002	PLONEVEZ PORZAY	CC Pays de Châteaulin et du Porzay	124	23/06/15	
29072GUI004	PLOMEUR	CC du Pays Bigouden Sud	415	29/06/15	
29037STM016	COMBRIT	CC du Pays Bigouden Sud	136	27/07/15	
29158PEM003	PENMARC'H	CC du Pays Bigouden Sud	501	31/08/15	
29232QRT001	BRIEC	CC du Pays Glazik	151	14/10/15	
29217PTA018	PONT AVEN	CA Concarneau Cornouaille Agglomération	140	19/11/15	
29153NEV001	NEVEZ	CA Concarneau Cornouaille Agglomération	279	23/11/15	
29241RPD003	ROSPORDEN	CA Concarneau Cornouaille Agglomération	139	24/11/15	
29291TGZ007	EDERN	CC du Pays Glazik	109	26/11/15	
29293TRG004	TREGUNC	CA Concarneau Cornouaille Agglomération	434	30/11/15	
29041COR005	TOURCH	CA Concarneau Cornouaille Agglomération	326	10/12/15	
29002ARO001	GUILLIGOMARC'H	CC du Pays de Quimperlé	206	16/12/15	
29031CLO001	CLOHARS CARNOET	CC du Pays de Quimperlé	382	16/12/15	
TOTAL CORNOUAILLE			3697		

Version: 25/09/2015

- **Point d'avancement Phase 1 tranche 2 en Cornouaille (2016-2018) : 23 583 prises**

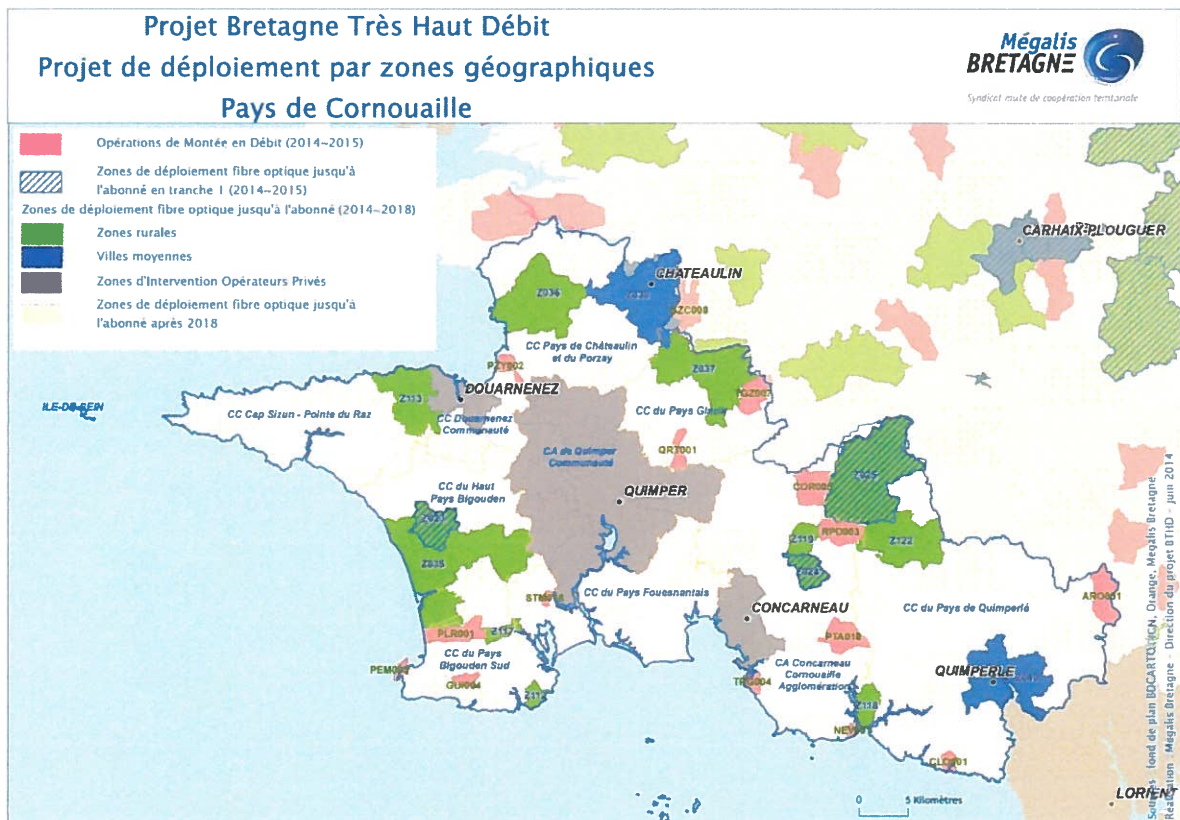
Avec près de 25 000 prises, la tranche 2 va débuter dès 2016 sur 11 plaques (ci-dessous le planning de mise en œuvre prévisionnel). Par rapport aux autres territoires bretons, la Cornouaille dispose d'un calendrier favorable car les dates de démarrage sur les autres territoires s'étalent jusqu'en juin 2017. La tranche 2 représente plus de 54 M€ dont 12 M€ supportés par les EPCI.

code_zone	nom_zone	Nombre de lignes GeoLocaux 2009	Nombre de lignes MAJic 2013	Nombre de lignes après Relevé de BAL	écart géolocal 2009 /majic 2013	tranche	Durée étude + réalisation (mois)	Démarrage études
Z040	QUIMPERLE_REDENE_MELLAC	8 205	9 817	?	20%	t2 (2016-2018)	18	1er semestre 2016
Z113	POULLAN-SUR-MER	838	921	?	10%	t2 (2016-2018)	14	1er semestre 2016
Z118	RIEC-SUR-BELON	620	696	?	12%	t2 (2016-2018)	14	1er semestre 2016
Z122	SCAER	727	810	?	11%	t2 (2016-2018)	14	1er semestre 2016
Z035	PEUMERIT_PLOVAN_TREGAT_TREGUENEC	2 654	2 890	?	9%	t2 (2016-2018)	14	2ème semestre 2016
Z036	PLOMODIERN_PLOEVEN	1 662	1 852	?	11%	t2 (2016-2018)	14	2ème semestre 2016
Z037	EDERN_BRIEC	1 175	1 299	?	11%	t2 (2016-2018)	14	2ème semestre 2016
Z038	CHATEAULIN_SAINTE-COULITZ	4 203	4 773	?	14%	t2 (2016-2018)	18	2ème semestre 2016
Z112	LOCTUDY	1 362	1 505	?	10%	t2 (2016-2018)	14	2ème semestre 2016
Z117	PONT-L'ABBE_PLONEOUR-LANVERN	1 345	1 525	?	13%	t2 (2016-2018)	14	2ème semestre 2016
Z119	ROSPORDEN	792	919	?	16%	t2 (2016-2018)	14	2ème semestre 2016
Ph1 Tr2	Pays de Cornouaille	23 583	27 007		15%			
Ph1 Tr2	Finitière	47 574	58 804					

Par rapport au coût prévisionnel de la tranche 2, il est proposé ci-dessous un estimatif par EPCI. L'ensemble de 11 plaques commençant en 2016, il sera demandé par Mégalis aux EPCI un acompte de 50% au démarrage des études. Le montant de l'acompte calculé prend en compte le nombre de lignes estimées en 2009 avec une augmentation de +15%.

BTHD FTTH PHASE 1 - tranche 2	Coût prévisionnel 2012 d'après source MAJIC 2009	nombre de prises estimatif d'après source MAJIC 2009	MAJ nombre de prises estimatif MAJIC 2009 +15%	Part EPCI estimative 445 €/prise	Acompte EPCI estimatif pour 2016 [50%]
CC Cap-Sizun Pointe du Raz	-	-	-	-	-
CC Douarnenez Communauté	270 133 €	838	964	428 847 €	214 423 €
CC du Pays Glazik	3 775 767 €	1 160	1 334	593 630 €	296 815 €
CC du Pays Fouesnantais	-	-	-	-	-
CC du Pays de Quimperlé	11 989 627 €	9 547	10 979	4 885 677 €	2 442 839 €
CC su Pays Bigouden Sud	3 615 771 €	2 851	3 279	1 458 999 €	729 500 €
CC du Haut Pays Bigouden	6 252 126 €	2 510	2 887	1 284 493 €	642 246 €
CA de Quimper Communauté	-	-	-	-	-
CA de Concarneau Cornouaille Agglomération	1 488 832 €	796	915	407 353 €	203 677 €
CC du Pays de Châteaulin et du Porzay	9 974 657 €	5 749	6 611	2 942 051 €	1 471 025 €
TOTAL	39 698 914 €	23 451	26 969	12 001 049 €	6 000 525 €

- Phase 1 : récapitulatif des zones de déploiement en Cornouaille



➤ **Planning phase 2 (2019-2022)**

Les discussions à propos du choix des prochaines zones à fibrer en Phase 2 devraient commencer dès le premier semestre 2016. Conformément à la feuille de route BTHD, Mégalis travaille à la définition des futurs critères d'éligibilité technique pour l'axe 1 (ville), axe 2 (campagne). Ces données techniques seront communiquées aux différents territoires au début 2016 afin d'alimenter la réflexion.

Par la suite, il faudra valider le projet de phase 2 en commission programmation et financement du CD29 et en comité syndical Mégalis. Le marché de maîtrise d'œuvre devrait être lancé en 2018 pour un début des études/travaux au début 2019.

➤ **AXE 3 « site dédié »**

L'Etat via le Fonds national pour la société numérique [FSN] ne devrait pas aider le FTTO (Fiber to the office) mais plutôt du Pré-BLOM (fibre mutualisé à un minimum de 2 locaux).

Avec ce premier point d'éclaircissement et avec le catalogue « entreprise » du futur exploitant [appelé fermier] du réseau BTHD, Mégalis devrait disposer d'éléments pour définir les modalités de mise en œuvre de l'axe 3. Il restera néanmoins à définir le plan de financement de ces opérations et les critères d'instruction de ces demandes.

Mégalis devrait proposer une phase expérimentale en 2016, afin de faire une analyse technico économique de ces raccordements spécifiques.

Note pour information du Conseil d'administration